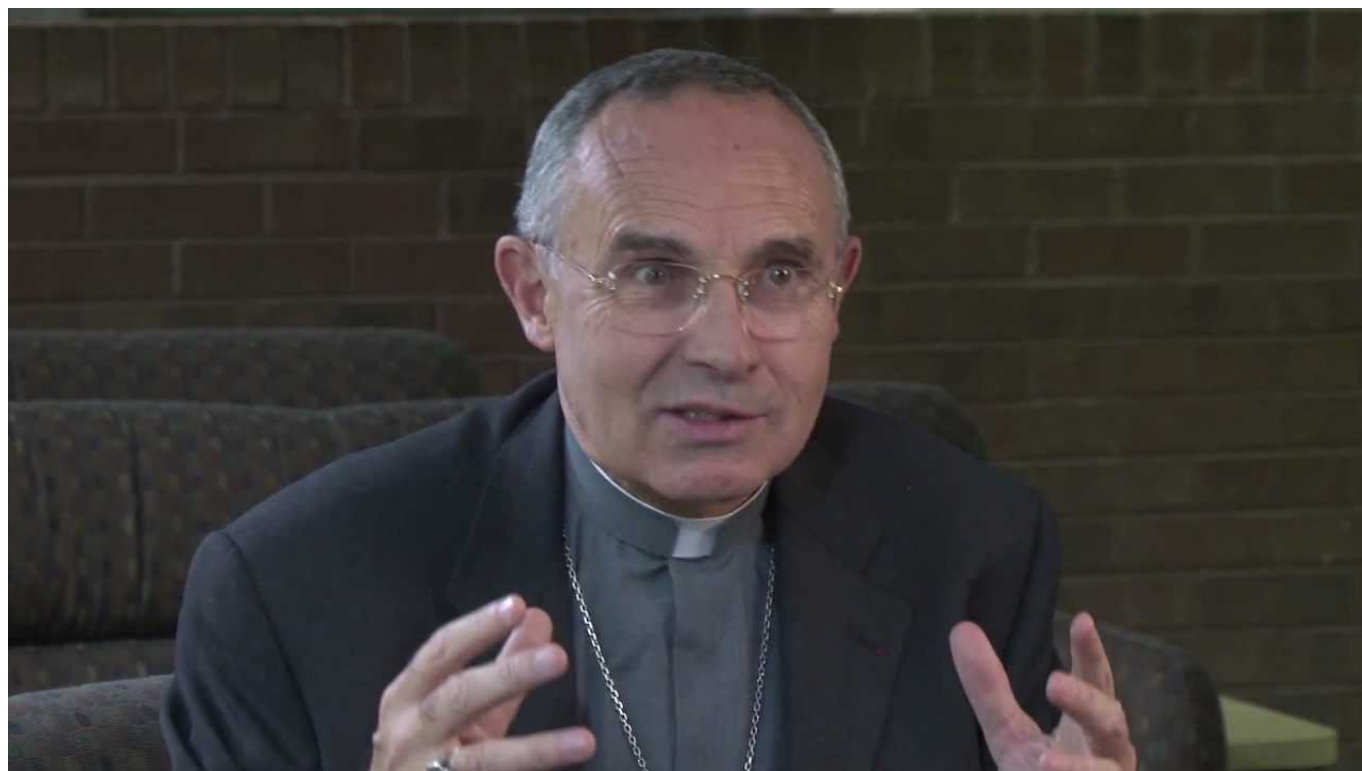


Séances sexuelles : Déclaration de Mgr Le Gall

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 3 mai 2016



L'archevêque de Toulouse communique :

Depuis quelques semaines, de nombreuses victimes d'actes de pédophilie de la part de prêtres s'expriment. Ces victimes nous font entendre leur souffrance et leur difficulté à se reconstruire après toutes ces années. Savoir des prêtres coupables d'actes de pédophilie encore en exercice les blessent et les scandalisent. J'entends ces victimes et je tiens à leur témoigner ma proximité. Les actes qu'elles ont subis sont extrêmement graves, d'autant plus de la part de prêtres. Je condamne fermement ces crimes.

Le père **Dominique Spina** est un de ces prêtres : il a été condamné pour viol sur un mineur de 16 ans et a effectué sa peine. Il a exprimé à de nombreuses reprises son regret et a reconnu les faits reprochés. En 2009, considérant que la justice ne lui défendait pas tout contact avec des enfants et qu'il souhaitait reprendre un ministère, j'ai accepté de lui confier

progressivement une charge paroissiale limitée. J'ai mis en place des normes de vigilance, de prudence et de surveillance. Les équipes de chrétiens engagés ont été informées et consultées. Elles ont donné leur accord. Ce dispositif a été plus strict que la décision de justice : je lui ai interdit tout ministère auprès de mineurs. Ces normes ont fonctionné pendant 7 ans, mais j'entends que le contexte ambiant sur les questions de pédophilie nous demande d'être encore plus précautionneux. Le père Dominique Spina comprend que l'exercice de sa charge de curé à Fronton est impossible à exercer dans le contexte actuel. Il m'a demandé d'en être relevé : c'est la seule solution contre la méfiance ou le soupçon généralisé. J'ai accepté son retrait et je vais réfléchir à une nouvelle situation pour lui. Elle ne devra permettre aucun contact direct ou indirect avec des jeunes.

Il existe aussi dans le diocèse deux autres cas de prêtres condamnés voici des années : l'un pour atteinte sexuelle sur mineurs de moins de 15 ans, l'autre pour détention d'images pédopornographiques.

Pour le prêtre condamné pour atteintes sexuelles, il a effectué sa peine et a l'obligation judiciaire de s'abstenir de tout travail avec l'enfance et la jeunesse. Ce prêtre est retiré et n'a aucun contact direct ou indirect avec des enfants. Je pense souvent avec gravité et compassion à ces enfants qui sont marqués à vie dans leur corps, dans leur esprit et dans leur âme.

Pour le prêtre qui a fréquenté des sites pédopornographiques, son acte est aussi très grave et je ne peux oublier ces enfants eux aussi blessés durablement. Il a été condamné à 18 mois d'interdiction d'exercice auprès des jeunes. Bien qu'il n'ait pas été tenu à un suivi psychologique par la justice, le diocèse lui a demandé de se retirer pour faire des études durant deux ans loin de tout contact avec les enfants. Ce temps était aussi destiné à suivre une psychothérapie qui s'est poursuivie. Le diocèse l'a ensuite placé dans un ministère non paroissial, auprès d'adultes uniquement. Toutefois, nous nous sommes rendu compte, à l'occasion d'un suivi régulier, que le cadre de son logement avait été modifié dernièrement, pouvant permettre des contacts indirects avec les enfants. J'ai fait procéder à un déménagement du prêtre.

J'ai par ailleurs reçu des signalements ; à ce stade, je ne peux vous en parler plus longuement, et nous sommes en train de recevoir la parole des victimes que nous accompagnerons dans les démarches qu'elles entreprendront.

En matière de lutte contre la pédophilie, j'ai pris les dispositions suivantes pour notre diocèse :

1.

J'accompagne moi-même des victimes d'abus sexuels. Je mesure combien le travail de mémoire de l'Église sur ces actes est capital pour les victimes. C'est ma démarche aujourd'hui et je suis prêt à la renouveler.

2. Nous n'avons pas toujours su écouter et accompagner suffisamment les victimes d'abus, j'en suis profondément désolé. J'ai décidé, avant l'annonce de la Conférence Épiscopale de France, de créer une Commission d'écoute des victimes. Elle aura aussi pour mission de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches. C'est une première étape qui en appellera certainement d'autres.

3. Dans le cadre de la formation au séminaire, des personnes interviennent sur les questions psychologiques, affectives et sexuelles ; en outre une session sur la pédophilie a déjà eu lieu au séminaire l'année dernière et une autre est prévue dans le courant de l'année 2016-2017. Je demande que ces formations se poursuivent et s'approfondissent pour une prévention plus ajustée.

4. Je mesure que nous devons apprendre à écouter la souffrance des enfants. Je souhaite que chaque prêtre et séminariste soit formé pour cela.

5. En matière d'agression à l'intégrité sexuelle d'une personne, les dégâts sont profonds et il n'y a aucune prescription de la souffrance. Je désire que la lumière soit faite sur tous les cas ignorés quelle que soit l'ancienneté de l'affaire. Pour les cas prescrits, il est important que l'Église continue de reconnaître les actes criminels. Je mettrai en œuvre les moyens nécessaires à cet égard.

6. Je réalise aussi que ce sont d'abord les victimes qui nous aident à découvrir les cas qui ne sont pas connus. Je les invite à venir me rencontrer ou à en parler à un prêtre du diocèse, si cela est plus simple pour elles. Les prêtres devront me faire part de chaque signalement.

7.

Je m'engage aussi à ce que les dispositifs mis en place pour des prêtres condamnés suite à des actes de pédophilie, continuent à être régulièrement révisés. Je m'engage aussi à ce que ces prêtres continuent à être entourés et accompagnés après leur condamnation.

8.

Je continue à collaborer avec la justice : à signaler les faits qui me sont rapportés concernant les prêtres, à accompagner les victimes et à faciliter les enquêtes. C'est la condition indispensable à une confiance renouvelée entre l'Église et la société. En interne, les cas sont tous examinés par la Congrégation pour la Doctrine de la foi, qui juge canoniquement ces affaires.

9. La Conférence épiscopale a mis en place le Livre blanc de lutte contre la pédophilie: il est à disposition sur le site internet du diocèse. Je l'ai envoyé à plusieurs reprises aux prêtres et aux laïcs engagés. Je continuerai à informer sur les risques de la pédophilie et sur les moyens de la prévenir.

Le diocèse de Toulouse comme la société prend la mesure de la gravité des atteintes aux personnes. Nous avons à cœur de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'Église soit une « maison sûre » qui inspire la confiance, selon les termes du pape François.

L'expression actuelle de la souffrance des victimes nous permet de comprendre que les normes de sécurité, qui semblaient suffisantes il y a quelques années, ont besoin d'être réévaluées. Je m'y engage formellement. Ma mission consiste à dire à chacun, et en priorité aux pauvres et aux blessés, que le Christ est venu pour nous guérir. Nous avons tous du prix aux yeux de Dieu, et nulle blessure ne peut amoindrir l'amour qu'Il a pour chacun d'eux.